

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 06/05/2021

Reçu en préfecture le 06/05/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602128-20210503-26_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Trois Mai à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, premier adjoint au maire de Torreilles, en l'absence de monsieur le maire Marc MEDINA.

Date de convocation du conseil municipal : 27 avril 2021

Présents : Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Marc MEDINA donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Hélène PILLARD donne pouvoir à Benoît TRISTANT, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Emilie MONTANES, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Héroïse MONREAL

Absents : Damien CLET, Pierre PAGNON, Jean-Michel PONCE

En exercice : 27

Présents : 19

Ayant pris part au vote : 24

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.26/2021

Modification du tableau des effectifs

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, rappelle la délibération du 7 décembre 2020 au cours de laquelle plusieurs postes ont été créés compte tenu de nouveaux recrutements et de promotion des agents et d'autres ont été supprimés après avis du comité technique et compte tenu de départs (mutation, retraite) et de vacances d'emploi suite à des promotions.

Madame Agnès BLED indique au conseil municipal :

- qu'un agent a obtenu un examen professionnel et qu'il a été décidé d'ouvrir un poste (d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à raison de 19/35^{ème}) pour nomination ;
- que dans le cadre d'une restructuration des services et de l'ouverture de la Maison France Service/Agence Postale Communale et de la mise à disposition d'un agent, il convient de réorienter un agent de la police municipale sur des fonctions administratives par le biais d'une intégration directe, en ouvrant un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème} ;
- qu'il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 35/35^{ème} pour assurer le secrétariat et une partie de la comptabilité du service technique (stagiarisation).

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

.../...

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 16 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 7 décembre 2020.

➤ FIXE le nouveau tableau des effectifs tel qu'il suit :

Personnel Administratif		
Emploi fonctionnel : directeur général des services de communes de 2 000 à 10 000 hab.	35/35 ^{ème}	1
Ingénieur principal	35/35 ^{ème}	1
Attaché principal	35/35 ^{ème}	2
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2
Rédacteur	35/35 ^{ème}	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe	35/35^{ème}	3 + 1 = 4
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	2
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	1
Personnel O.M.A.C.		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint territorial du patrimoine	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	1
Personnel Animation		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint d'animation territorial	35/35 ^{ème}	2
A temps non complet		
Adjoint d'animation territorial	19/35 ^{ème}	2
Personnel Technique		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1
Adjoint administratif territorial	35/35^{ème}	1
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	3
agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	4
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	5
Personnel de Police et Sécurité		
Brigadier chef principal	35/35 ^{ème}	3
Brigadier / gardien brigadier	35/35 ^{ème}	2
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	2
Personnel de Service		
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	35/35 ^{ème}	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	35/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1
		.../...

Envoyé en préfecture le 06/05/2021

Reçu en préfecture le 06/05/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 066-216602128-20210503-26_2021-DE

A temps non complet

Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	32/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	29/35 ^{ème}	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles à raison de 32/35 ^{ème}	32/35 ^{ème}	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles à raison de 19/35 ^{ème}	19/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 31/35 ^{ème}	31/35 ^{ème}	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 30/35 ^{ème}	30/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 29/35 ^{ème}	29/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 28/35 ^{ème}	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique principal 2^{ème} classe 19/35^{ème}	19/35^{ème}	1
Adjoint technique territorial 32/35 ^{ème}	32/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial 28/35 ^{ème}	28/35 ^{ème}	1
Adjoint technique territorial 19/35 ^{ème}	19/35 ^{ème}	2
TOTAL		72

Ainsi fait et délibéré à Torrelles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **06 MAI 2021**

et publication du : **06 MAI 2021**

Pour le maire et par délégation,
Le premier adjoint,

Guy ROUQUIE

